



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la Salle de conférences, de l'édifice Pierre-Papin, le mercredi 13 septembre 2006, à 17 h 30.

PRÉSENCES : Membres

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Denis Langevin, citoyen
M^{me} Claire Lamont, TARO
M. François Grenier, URLSO
M. Carl Cléments, Kino-Québec

Ressources internes :

M. Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs
M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Michel Phillion, chef de division – Infrastructures, plateaux et équipements
M^{me} Marie-Hélène St-Onge, responsable – loisirs, Centre de services de Gatineau
M^{me} Céline Farrell, responsable - loisirs, Centre de services de Buckingham et Masson-Angers
M. Gilles Desjardins, responsable - loisirs, Centre de services de Hull

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains
M. Robert McMillan, citoyen
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
M. Xavier Deschênes-Phillion, Commission jeunesse

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE

Monsieur Alain Pilon débute la séance à 17 h 55 et souhaite la bienvenue à tous. M. Pilon mentionne que M. Tassé s'excuse, car il ne pourra être présent à la rencontre, car il a un engagement à Montréal et M. De Sylva se joindra à nous sous peu.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Rousseau demande qu'au point 17. Varia on y ajoute les sujets suivants :

- 17.1 Démission de M. Robert McMillan, membre de la Commission
- 17.2 Demande de subvention pour la Montée de la Keski, Championnat canadien de ski à roulettes
- 17.3 Date de la prochaine rencontre de la Commission des loisirs

CL SVC-2006-28

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Rollin
Appuyé par François Grenier

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets au point 17. Varia.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2006

M. Rousseau demande à M. Desjardins, à l'issue du procès-verbal du 17 mai dernier, d'élaborer au point 3 du procès-verbal concernant la situation des terrains de soccer et suite à la question de M. Grenier à l'effet que des jeunes avaient tenté de s'inscrire au soccer, mais sans succès.

M. Desjardins veut simplement souligner que la même situation est présente avec les associations dans les autres secteurs. Actuellement si l'on fait une analyse du nombre de joueurs à Gatineau vs le nombre de terrains et que l'on fait abstraction de l'horaire ou du mode de vie des gens, nous avons effectivement amplement de terrains de soccer, mais la situation réelle est toute autre. Il est donné en exemple l'Association de soccer de Hull : toutes les activités sont concentrées principalement du dimanche au jeudi soir parce que la fin de semaine les gens quittent, soit pour le chalet ou autres activités, et cela a pour effet d'être moins bien rentabilisé les week-ends et les lignes régionales s'organisent de la même façon; ils doivent alors par moment limiter le nombre d'inscriptions par catégorie, c'est la raison pour laquelle on se retrouve avec des listes d'attente dans certaines catégories. À titre d'exemple, à Hull, il y a eu 1 638 inscriptions cet été, il y a eu plus ou moins 50 enfants sur la liste d'attente en considérant les contraintes. Pour les autres secteurs, nous n'avons pas l'information. M. Desjardins ajoute que concernant le plan directeur, M. Trottier mentionnait qu'effectivement nous avons assez de terrains de soccer versus le nombre de jours, en rentabilisant le tout sept jours/semaine pour répondre à la demande. Le mandat du plan directeur était de faire l'analyse de nos infrastructures, en lien avec les statistiques et voir le portrait et également voir si nous répondions actuellement à la demande.

M. Guindon désire apporter une correction à la page 3, troisième paragraphe. Il demande d'enlever simplement la dernière phrase, celle-ci n'étant pas tout à fait claire et ne change en rien à la compréhension du paragraphe.

CL SVC-2006-29

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2006

Il est proposé par François Grenier
Appuyé par Claire Lamont

D'adopter le procès-verbal de la séance du 14 juin 2006 en y apportant la modification demandée.

Adoptée.

4. JEUX DU QUÉBEC – JEUX D'ÉTÉ 2010

M. Guindon mentionne que ce point en est un d'information pour les membres. Le dossier des Jeux du Québec va devoir être traité et la formule est changée : une finale par année à partir de 2009 pour les jeux d'hiver, 2010, jeux d'été, etc. Compte tenu de la venue du complexe sportif, nous sommes déjà trop tard pour poser notre candidature pour les jeux d'hiver 2009. Il faut voir maintenant si nous désirons poser notre candidature pour les jeux de 2010. Si nous désirons aller de l'avant, il faut penser déjà à préparer notre cahier et mettre à jour l'information. La réflexion et la recommandation qui émaneraient de la Commission devraient se faire avant le mois de mars. Si la Commission fait une recommandation positive et que le conseil accepte, il faudrait dès maintenant commencer à travailler le dossier. Lors de la préparation de la candidature de la Ville pour les jeux de 2007, le comité avait travaillé d'arrache-pied et était serré dans le temps.

Il y a énormément de travail de recrutement et de sollicitation à faire, afin de mettre à jour notre cahier pour les jeux d'été 2010 et il faudrait commencer le tout le plus rapidement possible.

M. Pilon demande si pour les jeux de 2007, si la Commission avait fait une demande au conseil municipal afin de débloquer des fonds pour préparer la proposition. M. Guindon confirme que la recommandation émanait de la Commission. Il y a du travail de fait avec les responsables et le tout avait été présenté au conseil municipal.

M. Guindon propose qu'à la prochaine rencontre, une présentation pourrait être faite aux membres et vous faire part des argumentaires et des discussions avec les collègues et des documents qui ont été déposés pour les jeux de 2007, les coûts, etc., par la suite les membres de la Commission pourront se prononcer concernant ce dossier.

M. Langevin aimerait voir également la stratégie qui serait adoptée lors de la présentation afin de connaître nos chances de réussite.

5. QUALITÉ DE L'EAU DES PISCINES

M. Philion désire faire le point relativement à la qualité de l'eau des piscines de Gatineau suite à la sortie médiatisée des villes suite aux problématiques des tests d'eau des piscines de Montréal et de Laval.

Une rencontre a eu lieu avec le Module travaux publics et environnement et les gestionnaires de nos piscines et lui-même afin de faire le point et également revoir ensemble les façons de faire ainsi que les opérations face aux tests d'eau. L'exercice a été très encourageant; l'ensemble des fréquences des tests d'eau respectait la norme du Ministère de l'environnement et le ministère a demandé de lui faire parvenir tous les registres des piscines intérieures et extérieures qui sont tenus dans les plans d'eau. Ils leur seront transmis sous peu.

Après discussion, il a été convenu des façons de faire et entre autres, les tests d'eau seront pris aux deux heures et inscrits dans un registre. Ce dernier sera travaillé en collaboration avec le Service des travaux publics, un seul et même formulaire pour les deux services, partie Loisirs et partie Travaux publics : améliorer, bonifier et unifier les façons de faire.

Suite aux nouvelles normes et aux études bactériologiques, les résultats seront affichés aux portes de chacune des piscines et des pataugeoires avec des systèmes de filtration et certains sans système de filtration. Le service s'engage à faire les vérifications qui s'imposent et de s'assurer que nous sommes bien dans les normes requises.

M. Pamerleau s'interroge sur les piscines dans les commissions scolaires. M. Philion mentionne que c'est la responsabilité du propriétaire de la piscine à effectuer les analyses et l'entretien de la qualité de l'eau, dans ce cas-ci, ce sont les commissions scolaires.

M. Pilon s'interroge sur les pataugeoires extérieures sans système de filtration et demande si l'eau de ces dernières est changée à tous les jours. M. Philion répond par l'affirmative, une opération de 6 heures est allouée pour vider et faire le plein de chacune de ces piscines sans système de filtration.

6. LA FONDERIE

M. Phillion désire informer la Commission qu' au comité du 22 août, le conseil municipal a pris la décision que la Ville reprenne la gestion de la Fonderie si Gestion ARSO ne remplit pas les exigences au protocole. Au niveau juridique, dans le bail entre la Ville et Gestion ARSO existe une clause où la Ville doit transmettre une lettre avisant Gestion ARSO qu'elle a 60 jours pour rectifier la situation, sinon la Ville reprendra la gestion. La Division infrastructures, plateaux et équipements a donc reçu le mandat de mettre en place une structure pour la gestion de la Fonderie afin d'assurer le suivi de la gestion (informatique, clientèle, location, etc.) si Gestion ARSO ne rectifie pas la situation.

M. Guindon mentionne que suite à l'analyse du dossier, Gestion ARSO a jusqu'au 31 octobre pour déposer un chèque à la Ville relativement au paiement de son loyer. S'il advenait que Gestion ARSO ne rencontre pas les exigences, la Ville reprendrait la gestion de l'édifice. Cependant, si Gestion ARSO dépose un chèque couvrant les arrérages, d'autres avenues devront être revues.

M^{me} Rollin s'interroge à savoir si d'autres organismes gèrent également des bâtiments. M. Guindon souligne qu'au parc Moussette, celui-ci est géré par l'Avenue des jeunes, le Centre Père-Arthur Guertin par l'Association des résidents, le Lac-Leamy par Kinexsport et la même chose dans d'autres secteurs également.

M. Pamerleau se dit préoccupé, à titre de citoyen, de transmettre la bonne information face à la prestation du service offert pour les organismes et que bien le mentionner au niveau des médias et d'insister sur la qualité des services, c'est-à-dire que s'il y a prise en charge par la Ville, qu'il n'y aura pas d'impact face aux organismes, aux jeunes et que la qualité du service sera là.

M. Guindon a mentionné qu'au comité plénier, qui est public, il a été mentionné à plusieurs reprises, qu'il n'y aurait aucun impact sur la qualité du service, que la problématique était au niveau administration.

M^{me} Rollin mentionne l'importance que ce genre de dossier soit apporté à la Commission afin d'être informé et d'avoir toute l'information ou du moins être informé puisque comme membre de la Commission elle est sollicitée par des citoyens. L'image qu'elle en a vu étant à l'extérieur à la situation, c'est la polarisation entre des bénévoles qui s'occupent de ce sport et la Ville. Ce qu'il en est ressorti, elle ignore l'effet que cela a sur d'autres bénévoles, mais à ses yeux, cela a eu l'air d'une confrontation et trouve cela très malheureux. Il est certain que les gens se posent des questions.

7. SITES DE GLISSE

M. Phillion fait part du dossier des sites de glisse qui a été présenté au comité plénier au mois d'août dernier afin d'informer les membres de la Commission.

Voici la présentation faite par M. Phillion :

L'objectif de la présentation

- Historique
- Détails du programme des sites de glissade
- Résultats 2005-2006
- Recommandations

Historique :

- Comité d'étude sur les sites de glissade dirigé par le Service des opérations de terrain.
- Adoption au conseil municipal (CM-2005-861) d'un plan d'aménagement de 12 sites de glissade et d'un volet inspection et d'entretien.
- Automne 2005, aménagement des 12 sites de glissade
- Hiver 2005-2006 – première année du programme

État de situation – saison 2005-2006

Programme des sites de glissade 2005 - 2006

- Aménagement des sites autorisés
- Installation d'enseignes sur sites non autorisés
- Inspection quotidienne
- Entretien régulier
- Affichage de la condition des sites sur la page WEB (très populaire)
- Campagne d'information et de sensibilisation

Les 12 sites aménagés et entretenus par la Ville.

PARCS	SECT	CATÉGORIES	ÉCLAIRAGE
Des Cèdres	A	Débutant	
Front	A	Débutant	
Pavsans	A	Débutant	
Sainte-Bernadette	H	Débutant	
Saint-Paul	H	Avancée	Oui
Gilbert-Garneau	G	Débutant	
La Baie	G	Débutant	
des Draveurs	G	Débutant	
Ernest-Gabourv	G	Débutant	
L'Oiseau-Bleu	G	Débutant	
Lemovne	G	Avancée	
Lac Beauchamp	G	Intermédiaire	Oui

* Le comité recommande d'aménager le parc Mont-Luc comme le treizième site autorisé pour la saison 2006-2007.

Les aires de glisse dans les sites sont divisées en trois (3) catégories et correspondent à une limite de vitesse maximale obtenue selon la configuration des pentes. Un groupe d'âge est aussi assigné pour chaque catégorie.

DÉBUTANT De 4 à 6 ans		INTERMÉDIAIRE De 7 à 9 ans		AVANCÉ 10 ans et plus	
Inclinaison	Pente	Inclinaison	Pente	Inclinaison	Pente
7,5 %	40 m	15 %	40 m	25 %	100 m
10 %	15 m	20 %	20 m	30 %	50 m
15 %	4 m	25 %	15 m	40 %	40 m
Vitesse maximum 11 km/h		Vitesse maximum 25 km/h		Vitesse maximum 50 km/h	

Volet inspection

- Du 1^{er} décembre au 31 mars (varie selon température)
- Les 12 sites autorisés sont visités tous les jours par un inspecteur du programme
- Les sites non autorisés sont visités durant la fin de semaine
- L'incitation à la prudence et des consignes de sécurité sont prodiguées
- Les citoyens sont sensibilisés à faire usage des sites de glissade autorisés

Volet entretien

- Les 12 sites autorisés sont aménagés et entretenus par les employés de la Ville selon un horaire régulier
- Des interventions sur demande sont réalisées dans les 30 sites non autorisés (détruire des sauts, vandalisme...)
- Dans le secteur Gatineau, une équipe (2 pers.) a été affectée à temps complet pour répondre aux exigences du programme
- L'usage d'un appareil pour damer de type Bombardier BR-400 (en location) s'est avéré très efficace et essentiel à la réalisation du programme

- Installation d'enseignes sur 12 sites autorisés
- Installation d'enseignes sur 30 sites non autorisés

Saison 2005-2006 - Résultats

- Grande appréciation des citoyens pour la réalisation de ce programme
- Les planchistes se plaignent pour le manque de sites pour la pratique de ce sport
- La direction de l'école Saint-Paul exige l'ajout d'une catégorie intermédiaire pour accommoder la clientèle de l'école
- Très peu de plaintes auprès du CANU
- À deux (2) reprises, les inspecteurs ont prodigué les premiers soins (parc des Cèdres et Saint-Paul)
- Un accident rapporté dans les journaux (parc Lemoyne)

Collaborateurs

- Service d'opérations de terrain
- Centre d'appel non urgent (CANU)
- Service des communications
- Les centres de services loisirs
- Service de la police.

Statistiques – 2005-2006

- 3313 personnes ont été rencontrées par les inspecteurs
- 204 interventions pour prodiguer des consignes de sécurité
- 1071 visites des inspecteurs sur les sites autorisés
- Sur un total de 80 jours d'ouverture, il y a eu 18 jours où au moins un site était fermé (mauvaise température)
- 82 ordres de travail
- 1 demande d'intervention policière

Coût du programme - saison 2005-2006

Aménagement :	26 920 \$
Information :	12 650 \$
Exploitation :	<u>76 790 \$</u>
TOTAL	116 360 \$

Recommandations

D'accepter :

- le dépôt du rapport sur les sites de glissades pour la saison 2005 – 2006
- l'ajout du parc Mont-Luc comme site de glisse
- le retrait du bassin de rétention du parc Émile-Zola, des sites où la glissade est interdite
- l'autorisation d'effectuer les aménagements et les correctifs recommandés au rapport de la saison 2005-2006 et une dépense estimée à 14 700 \$ pris à même le budget d'exploitation du programme :
 - a. L'aménagement au parc Mont-Luc d'un site de glissade de catégorie débutant à compter de la saison 2006-2007 (requiert le déplacement d'un lampadaire) et de prévoir au programme quadriennal d'investissements des parcs, l'aménagement du site en catégorie intermédiaire
 - b. L'ajout des sections de clôture en maille de fer d'une hauteur de quatre (4) pieds ou autres types d'aménagement de contrôle de sites de glissade pour les parcs suivants : Des cèdres, Front, Lemoyne, Gilbert Garneau et St-Paul
 - c. L'aménagement d'une deuxième aire de glisse de catégorie intermédiaire pour répondre aux besoins de l'école Saint-Paul

De recommander au comité plénier la reconduction du programme de sites de glissade et les volets entretien et supervision des sites pour la saison 2006-2007 et un budget d'exploitation de 77 720 \$.

À 18 h 45, M. De Sylva se joint à la rencontre.

M^{me} Rollin s'interroge sur la de participation. M. Philion précise que c'est gratuit et que les sites sont très achalandés et de plus en plus populaires. Cependant, les sites sont visités à tour de rôle et c'est très difficile de prendre des statistiques.

M. Pamerleau félicite M. Philion pour le rapport, il est très clair et précis. Suite à l'incident malheureux qui est survenu il y a quelques années, il trouve que la Ville a pris cela très au sérieux, il a lui-même vu plusieurs sites dans le secteur Gatineau, il confirme que les pancartes étaient en place, même chose pour les interdictions. Il se dit très heureux de voir que la Ville a fait ses devoirs. M. Philion souligne qu'il transmettra le message à l'équipe.

8. INVENTAIRE – TERRAIN DE SOCCER

M. Philion dépose l'inventaire des terrains de soccer suite à la demande de M. De Sylva. Au total, 105 terrains sur le territoire, cependant prendre note également que 47 des terrains sont situés sur des terrains scolaires.

M. De Sylva demande le ratio de jeunes par terrain vs Ottawa. M. Rousseau mentionne que dans le dernier procès-verbal, il a été mentionné environ 108 terrains de différentes grandeurs sur le territoire pour 6 000 joueurs à Gatineau comparativement à Ottawa où il y a 40 000 joueurs pour 350 terrains.

C'est le travail qu'aura la Division infrastructures, plateaux et équipements en période hivernale de faire le portrait global, refaire l'exercice, avec le nombre d'inscriptions : âge, catégorie, sorte de terrains, etc., priorisation et une future présentation sera faite du portrait.

M. Guindon désire ajouter qu'un point au plan directeur est indiqué que l'on recommande au conseil d'investir dans des terrains de soccer synthétique. Il souligne également que la Ville subit les exigences de la Fédération, ex. : de nouvelles exigences imposent des normes pour certaines catégories (vestiaires chauffés, toilettes, etc.). Ces nouvelles normes apportent des pressions sur les clubs et ces derniers frappent à la porte de la Ville pour une aide, ce qui n'est pas toujours évident pour les municipalités.

M. Rousseau mentionne alors la priorité à mettre de l'avant des terrains synthétiques, une demande sera acheminée au ministère pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique et une résolution sera déposée au conseil municipal dans le cadre du Programme d'infrastructures.

M. Pamerleau précise qu'il est très important de connaître la partie qualitative et de s'y pencher afin d'avoir toute l'information pertinente concernant les terrains naturels versus les terrains synthétiques.

M. Rousseau désire s'assurer pour la période hivernale, que dans notre mandat, il faudra se donner des outils pour mieux évaluer les terrains, mettre en place des mécanismes, prévoir des rencontres afin de partager avec le Service des travaux publics, pour ajuster les situations et améliorer les services offerts.

M. Grenier commente que les URLS du Québec ont souligné clairement au ministère qu'ils n'apprécient pas la conduite de la Fédération de soccer du Québec qui y est allée de façon cavalière face aux exigences des nouvelles normes. Il y a eu un exercice de consultation, elle a présenté ce qu'elle désirait faire. Les gens ont mentionné qu'ils n'étaient pas d'accord, cependant il n'y avait aucune réceptivité. Il est sûr que cela s'applique sur les tournois majeurs, reste que c'est la Municipalité qui fournit pour l'ensemble des sports. Il faut prévoir un délai raisonnable, un délai d'un an ce n'est pas suffisant, ils ont sensibilisé le ministère de ces faits.

M. Guindon mentionne qu'à la table des grandes villes, le sujet sera soulevé.

M. Grenier ajoute qu'au niveau du principe que les fédérations devraient se faire un devoir d'aviser le ministère de nouvelles normes et faire l'exercice avec les municipalités.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc St-Amour – citoyen bénévole

M. St-Amour mentionne qu'il ne représente ni un organisme ni une association, cependant il vient défendre un organisme. Il est bénévole depuis 1995 dans le soccer et il fait partie du conseil d'administration depuis la création du centre La Fonderie et la création de Gestion ARSO pour l'administration de ce bel édifice et des plateaux sportifs. Depuis 1995, il donne de son temps et il a vu quelque chose il n'y a pas très longtemps relativement à ce qui s'est passé en terme de processus décisionnel qui l'inquiète comme bénévole et comme personne de la municipalité. Il pense que des décisions ont été prises, mais pas avec toute l'information; c'est-à-dire qu'il y avait de l'information, mais pas nécessairement toute l'information et le processus décisionnel l'inquiète. Il veut dire également qu'il ne défend et n'accepte pas les pratiques qui ont été faites par la permanence de Gestion ARSO ou de l'administration de Gestion ARSO, de la façon de faire, soit d'aller dans les journaux et décrier cette façon de faire et ce n'est pas sa façon de faire. Il ne veut pas les blâmer ni les défendre. Cependant, de ce qu'il a vu et de ce qu'il connaît du dossier, il pense qu'il y a de l'information qui manque et que des décisions ont été prises sans l'information complète.

On a laissé présager que Gestion ARSO était en difficulté financière, ce qui n'est pas le cas, même si la marge de crédit a été utilisée. M. St-Amour mentionne qu'il est en affaire depuis 30 ans et lorsque l'on utilise une marge de crédit, cela ne veut pas dire que l'on a forcément un problème financier.

Il mentionne que Gestion ARSO avait près de 200 000 \$ en banque en plus de sa marge de crédit qui a été utilisée. Cependant, il y a des raisons qui expliquent pourquoi cela a été fait. On a donné l'impression qu'elle était en difficulté financière, cependant elle ne l'était pas. Je trouve cela malheureux que les décisions se prennent en donnant des impressions.

Il ajoute que l'on a minimisé l'impact de la décision, on parle de location de plateaux comme si c'était minimal. La location des plateaux n'est pas un problème, les gens du soccer, les gens qui les louent, les clients ont continué à louer et pour l'administration de la location des plateaux ce n'est pas là la grosse affaire. Par contre, il y a des revenus et des dépenses et lorsque Gestion ARSO et ARSO se sont fusionnés, cette Gestion ARSO a fait des économies d'échelle. Donc, ils se partagent des ressources humaines, des espaces à bureau, des téléphones, etc., alors les coûts sont moins dispendieux et ils peuvent être plus efficaces. Le soccer sera affecté par cela. Si Gestion ARSO n'a plus la gestion des plateaux, il y aura un gros problème face aux ressources humaines et les services aux clients qui sont les joueurs de soccer, M. St-Amour pense que l'on a minimisé l'impact de la décision qui a été prise et que l'on a pas pensé à l'ensemble de ses éléments et que l'on a pas pu les présenter.

Il se questionne face au mécanisme à la table et au rôle de la Commission dans tout ce processus. Il a déjà transmis une lettre à tous les conseillers, ils ont premièrement été avisés d'une lettre d'avis, reçu par la suite une lettre contenant ses inquiétudes. Il se demande comment son intervention face au mécanisme et la plateforme de la Commission va pouvoir l'aider et il pense toujours que l'on a pris une décision sur des mauvaises informations et pas toute l'information. Ce qu'il a offert aux conseillers, c'est qu'il est prêt à s'impliquer personnellement à traiter le dossier, et si des joueurs sont changés, il veut apporter son temps pour s'assurer que le dossier soit bien mené.

M. Pilon explique à M. St-Amour que la période de questions en est une pour recueillir les commentaires et non pour prendre des décisions et que le dossier de La Fonderie n'est pas passé par la Commission. Le mandat de la Commission ne touche pas la gestion des plateaux. M. Pilon demande également à M. St-Amour d'expliquer des impacts possibles sur le soccer, il demande à ce dernier d'élaborer.

M. St-Amour mentionne qu'il y a 2 volets :

Volet 1, le soccer comme tel qui est les associations et le service aux associations et Gestion ARSO et ces gens là ont décidé de se fusionner ensemble : même personnel dans la gestion et qui gère l'administration d'un côté et l'administration de l'autre, il y a alors eu économie d'échelle sur les services, sur le plan économique. Si Gestion ARSO part, il y aura les $\frac{3}{4}$ des salaires de ARSO qui sont impactés.

Volet 2, pour les plateaux, on a parlé de subventions qui ont été données à Gestion ARSO il y a des prêts de signer, originalement on parle un prêt de 100 000 \$ qui doit être remboursé à la Fédération québécoise de soccer, il reste encore 60 000 \$ à payer. ARSO qui a signé le prêt avec la Fédération et c'est elle qui va devoir payer à la Fédération québécoise qui leur a prêté l'argent pour les opérations, mais si les revenus ne sont pas là, qu'est-ce qui va arriver. On sait qu'en affaire, il faut au moins trois ans de fonctionnement pour arriver à se faire son fonds de roulement et par la suite réussir à rouler à pleine vapeur, donc c'est le soccer qui va devoir payer la balance du prêt. On parle également d'un prêt garanti par la Ville , il y aura un questionnement pour savoir qui va devoir le payer, cependant ARSO a aussi signé, tout ceci aura un impact sur le soccer et sur le plan financier.

Un autre impact est l'inquiétude des gens par rapport aux plateaux et à l'administration, de la facilité d'accès et du questionnement face à comment cela va se faire, facilité d'accès, etc.

M. St-Amour souligne encore qu'il ne blâme pas les gens, que la problématique résulte dans les relations qui sont devenues plus difficiles. L'efficacité organisationnelle est toujours là, il souligne que la plupart des membres du soccer disent qu'ils sont bien servis dans leur région.

M. Pamerleau se sent très préoccupé et qu'il est très important de rassurer les joueurs de soccer, de les informer du maintien de la qualité des services.

M. Pilon remercie M. St-Amour d'avoir partagé ses commentaires avec les membres de la Commission.

M. Daniel Bérubé

M. Bérubé sait que la Ville se prépare à construire un beau centre sportif. Il travaille en loisir depuis plus de 30 ans et il travaille présentement pour la Ville d'Ottawa. Le but de son intervention est d'offrir ses services et de permettre à la Ville de profiter de son expérience dans la gestion d'un centre sportif. À titre d'expérience, lui et son équipe sont partis de rien et ils ont amené le projet de complexe St-Laurent à ce qu'il est aujourd'hui.

Il a eu l'opportunité, en tant qu'entraîneur de l'équipe canadienne en sauvetage et de l'équipe militaire canadienne en sauvetage, de faire le tour du monde à quelques reprises et de visiter plusieurs complexes sportifs, entre autres, au Japon, en Europe de l'Est, et partout dans le monde. Il a eu l'opportunité de vivre ce que des gens ont passé au travers de la construction de centre sportif.

Au départ, il fait l'historique du projet. Il explique que la Ville d'Ottawa, avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial, a rénové un centre où il y avait une vieille piscine et un vieil aréna. La Ville d'Ottawa a investi 4 millions \$ pour faire le projet ainsi que les gouvernements. M. Bérubé et son équipe ont demandé à la Ville de leur donner une chance en ayant la possibilité de déposer une proposition au même titre que les firmes privées. Ils ont donc préparé un plan d'affaires et suite à l'appel de proposition pour la gestion du complexe, ils ont remporté la proposition. Ils ont reçu un contrat de 5 ans. Dans les cinq premières années, ils devaient remettre à la Ville d'Ottawa un montant de 1 million \$ et plus, ils leur ont remis 1,5 million à chaque année, donc ils ont surpassé les montants d'argent promis. Le secteur privé avait, pour leur part, prévu des revenus de 850 mille \$/année à la Ville. Maintenant, nous leur donner près de 2 millions \$ par année. Ce n'est pas un complexe énorme, cependant ce que je veux vous offrir ce soir est de venir nous rencontrer et voir comment ils procèdent au complexe St-Laurent.

Il a également en main une brochure de leur complexe, il en distribue quelques exemplaires. Ceci a pour but de voir la diversité des activités. Ils ont donc essayé d'ouvrir un centre de sports et centre culturel, on y retrouve des cours de violon, de cuisine, de patins, de natation, et autres. Au niveau de la gérance, ils ont souvent eu les mains liées comme employés de la Ville face aux politiques en place, pendant les 5 premières années. Tout ce qu'ils pouvaient faire face à la Ville était d'amener des revenus, l'équipe avait carte blanche.

Ils ont donc prouvé au conseil de Ville que cela pouvait fonctionner, que l'on pouvait avoir un centre sportif géré par les employés de la Ville et qui pouvait également apporter des bons revenus.

En résumé, il offre donc ses services comme consultant pour notre projet et invite les gens pour une visite et pour répondre à vos questions, plusieurs de ses amis sont également intéressés à participer et c'est probablement la seule opportunité de voir un gros complexe culturel et sportif dans la région .

M. Pilon tient à remercier M. Bérubé pour sa présentation et il s'engage à aller visiter leur site.

M. Frédéric Ouellet – Kinéactif – Club de patins à roues alignées

M. Frédéric Ouellet est locataire au centre multisports à La Fonderie, et il est kinésologue. Il a démarré son entreprise Kinéactif depuis quelques années (5 à 6 ans). Lorsqu'il a eu l'opportunité de louer des terrains pour partir des activités physiques sur l'heure du midi pour son club de patins à roues alignées d'intérieur, le seul dans la région, tout comme Toronto et Montréal, il a donc saisi l'opportunité. Cependant, avec les problèmes que nous connaissons à la Fonderie et tout ce qui entoure la Gestion ARSO, il se dit très inquiet, tout ceci a un impact dans sa réalité, dans ses activités, dans sa gestion, sa coordination ainsi que de sa promotion. Ses clients se posent des questions, ils ont l'impression que le centre va fermer. Si la Ville prend possession, il se demande ce qu'il va se passer. Y aura-t-il un autre organisme de la Ville qui prendra sa place, il se questionne. Quelqu'un de la Ville va-t-il entrer en communication avec lui afin de l'informer.

M. Pilon confirme qu'il a bien compris les inquiétudes de M. Ouellet. Il souligne que M. Pilon du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a eu la responsabilité de piloter le dossier et ce dernier a pris bonne note de ses commentaires de ses préoccupations et il fera le suivi avec M. Ouellet.

M. Guindon mentionne que dans le dossier de la Fonderie, ce n'est pas la programmation, mais bien la gestion qui sera affectée. Gestion ARSO a jusqu'au 31 octobre pour réagir à certaines conditions. Même si la Ville reprend la gestion, les contrats seront honorés et la Ville va continuer à faire affaire avec les gens qui y sont présentement. Il est vrai que la fonction première de cet édifice est le soccer, mais il ne faut pas oublier non plus la surface multisports qui a été aménagée afin de diversifier l'offre à l'intérieur de l'édifice. Pour l'instant, il ne devrait pas y avoir d'inquiétude au niveau de la programmation.

M. Pilon remercie M. Ouellet d'avoir partagé à la Commission ses inquiétudes et que M. Pilon a pris bonne note de ses commentaires et il le tiendra informé.

Fin de la période de questions.

M. Guindon fait une mise au point concernant les commentaires de M. St-Amour. Les points que M. St-Amour a soulevés. D'abord la question traitant des insinuations qui auraient été colportées concernant Gestion ARSO à l'effet que cette dernière n'avait pas d'argent, il tient à rassurer la Commission que cela n'a nullement été questionné par la Ville. Ce qui a été soulevé à la Ville, c'est que Gestion ARSO n'avait pas payé son loyer.

Autre élément : que le soccer serait affecté des ressources humaines, etc. Si jamais la Ville prend en charge la Fonderie, il y a aura des gens qui sont expérimentés et qui sont habitués à faire ce genre de gestion des plateaux, ceci ne changera en rien la qualité et du service de qualité offert aux clients, mais il est évident que pour Gestion ARSO et ARSO, des changements au niveau des ressources humaines seront affectés dans leur organisation.

Il est vrai que ARSO avait eu un prêt de 100 000 \$ de la Fédération québécoise et l'ex-Ville de Hull avait reçu une subvention de 500 000 \$ du gouvernement du Québec, obtenue grâce à la bonne collaboration d'ARSO et M. Gravel avait fait un excellent travail auprès du ministère qui avait versé la subvention à la Ville pour l'aménagement intérieur de l'édifice.

Dans l'éventualité que la Ville reprenne la gestion, il croit fermement que la Ville verra à s'entendre avec les associations. Elle aura une décision à prendre concernant le prêt, reste cependant à voir la décision qui sera prise par le conseil municipal.

M. De Sylva mentionne que lorsque l'idée de développement de l'édifice Connor, aujourd'hui appelé La Fonderie, il nous avait été vendu l'idée que nous aurions des compétitions de grandes envergures, cependant lorsque le tout a été terminé, nous avons appris que nous ne pouvions recevoir de grandes compétitions, car nous avons des terrains non réglementaires, il s'interroge sur les raisons.

M. Philion souligne que nos terrains sont réglementaires face à certaines compétitions. Cependant, au niveau du soccer, la grandeur du terrain varie avec la capacité des équipes (nombre de joueurs). Certaines compétitions de très grande envergure ne pourront se tenir à La Fonderie, car il faut tenir compte de la largeur du bâtiment et ce dernier ne permet pas un terrain maxi de compétition pour une équipe à 11 joueurs.

M. Pamerleau s'interroge sur la partie du dossier climatisation.

M. Guindon spécifie qu'au point de départ, il était clairement identifié que le bâtiment n'était pas climatisé, par contre c'est devenu un élément de négociation pour Gestion ARSO. Il faut aussi penser que le bâtiment est terminé à 50 % et qu'un développement de la phase 2 est à venir pour le rez-de-chaussée. Il y aura sans doute des besoins de climatisation pour les futurs locaux et selon les besoins qui y seront nécessaires, mais tout ceci reste à voir avec le développement et ce que l'on fera de la phase 2.

MM. Guindon et Philion quittent la rencontre.

10. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU

PSIM – VOLET 1

M^{me} Farrell nous fait part d'un projet qui nous a été soumis dans le volet 1. Lors de l'étude au mois de mai à la Commission, il restait un résiduel dans l'enveloppe pour les projets de partenariats, et les responsables des secteurs avaient alors convenu que s'il y avait des projets qui méritaient une attention particulière, le comité d'analyse allait alors étudier le dossier.

L'Association du hockey mineur de Hull a déposé un projet. Dans les faits, c'est un projet de hockey loisir. Suite à l'analyse, ce projet répond tout à fait aux critères du programme de soutien, volet 1. Ce projet est accessible et favorise les gens bien moins nantis et c'est une formule qui mérite des encouragements. Le comité d'analyse recommande le versement de 5 000 \$. Ce projet vise environ 200 jeunes.

M^{me} Farrell ajoute que ce volet est une activité qui avait déjà été amorcée dans l'ex-secteur de Hull, qui a faillit tomber à l'eau faute de bénévoles et l'Association du hockey de Hull désire relancer le projet. S'il est décidé d'attribuer cette subvention, il sera fortement suggéré à l'Association de développer ce volet chez lui et le partager avec les autres associations de hockey dans tous les secteurs.

CSLVC – 2006-30

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – VOLET 1 – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE HULL – RECOMMANDATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 5 000 \$

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par François Grenier

De recommander au conseil municipal de verser un montant de 5 000 \$ à l'Association du hockey de Hull pour le projet de hockey de loisir dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Adoptée.

PSIM - Volet 2 – Analyse juin et août 2006

M^{me} Farrell mentionne que ce volet traite des demandes qui ont été analysées pour les mois de juin et août 2006.

M. De Sylva s'interroge concernant une demande pour l'Association des résidants du district du Versant. Il semble que cette association aurait fait une demande et il ne voit pas le nom de cette association dans le tableau. Il demande que cela soit vérifié et d'assurer un suivi. M^{me} Farrell fera les vérifications nécessaires à ce sujet.

CLSVC-2006-31

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – VOLET 2 – ANALYSE DU MOIS DE JUIN ET AOÛT 2006

Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Denis Langevin

De recommander au conseil d'approuver le rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2 pour l'analyse des mois de juin et août 2006.

Adoptée.

M^{me} Farrell dépose un tableau sommaire budgétaire du Programme de soutien aux initiatives du milieu pour voir où nous en sommes rendus. Suite aux commentaires de M^{me} Farrell, il est demandé de transférer un montant de 8 000 \$ du volet 1 au volet 2 afin de mieux répondre aux projets qui nous seront déposés en novembre. Il reste encore une analyse à venir au début du mois de novembre et nous prévoyons environ de 7 000 \$ à 8 000 \$ de demandes puisque ce programme étant de plus en plus connu de nos associations. Ceci aurait pour effet de nous permettre de mieux répondre à nos prochaines demandes.

M. Rousseau mentionne que l'objectif premier est de maximiser les montants que nous avons actuellement pour les organismes et les projets. Avec ces transferts, nous nous assurons d'une meilleure utilisation des sous et servir un plus grand nombre d'associations.

CLSVC-2006-32

TRANSFERT DE 8 000 \$ AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU VOLET 1 AU VOLET 2

Il est proposé par François Grenier
Appuyé par Carl Cléments

De permettre le transfert de 8 000 \$ au Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1 au volet 2.

Adoptée.

11. SUIVI DES DOSSIERS – CENTRES DE SERVICES

Secteur de Buckingham et Masson-Angers

Subvention – Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.

M^{me} Farrell mentionne que lors de l'étude des subventions de fonctionnement que nous avons regardé en janvier dernier et dans le tableau qui avait été déposé, la Corporation des loisirs n'avait pas déposé à temps (date de tombée : décembre 2005) son projet. Cependant dans le tableau présenté à la Commission, il a été indiqué que la demande serait à venir et le montant d'argent avait été réservé quand même à cet effet dans l'enveloppe globale (CM-2006-189), tout ceci conditionnel à l'analyse de la demande et la recommandation du comité d'analyse.

Le comité a donc analysé la demande et recommande le versement de 13 000 \$. Il est mentionné également que depuis la fusion des villes le statu quo est en place face aux demandes de subventions et que depuis la fusion, la Corporation a reçu le montant de 13 000 \$ à chaque année. Pour l'année 2006, le comité d'analyse a étudié la demande de l'organisme et il recommande le versement.

Suite à la discussion et concernant les surplus des organismes, M. Grenier mentionne que dans la future politique de soutien. Comme la notion des surplus n'est pas évidente, elle devrait être regardée avant de finaliser le dossier. Ce qui serait légitime pour les organismes et que ceux-ci peuvent savoir à l'avance le niveau de surplus qui est acceptable. Avoir un fonds de roulement : ce qui permet de payer des comptes et de connaître ce qui est considéré comme excédentaire par rapport au pourcentage du budget ainsi les organismes seraient à même de savoir s'ils ne mettent pas en péril leur demande de subvention.

M. Rousseau mentionne que dans le futur cadre de soutien, la situation financière va être analysée et prise en considération lors de l'analyse des demandes et selon des critères à respecter.

CLSVC-2006-33

VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC.

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Joseph De Sylva

De recommander le versement de subvention de fonctionnement de 13 000 \$ à la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. pour l'année financière de 2006.

Adoptée.

Secteur de Hull

Association de hockey mineur de Hull

Lors de la tenue de l'assemblée générale le 22 juin, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers de l'association en date du 31 mars 2006. Lors du dernier exercice financier, grâce à l'exercice de redressement que le conseil d'administration a entrepris, l'association a enregistré un excédent de 25 764 \$. Les actifs nets déficitaires en début d'exercice sont donc passés de 80 916 \$ à 55 152 \$. Ce montant inclut le remboursement partiel du cautionnement de 50 000 \$ ainsi que le 23 910 \$ dû à la Ville.

Tous les créanciers sont maintenant payés et leur situation financière semble bien se rétablir. Une série de recommandations ont été émises par le vérificateur ainsi que par le comité finances. Ces items ainsi que la mise à jour des règlements généraux feront l'objet de discussions lors d'une prochaine assemblée générale spéciale. Le mandat du comité finances ainsi que la composition du comité devront aussi être revus lors de l'assemblée générale spéciale.

Après les élections, il ne restait qu'un poste d'administrateur à combler. De plus, le président de l'Association a reçu la semaine dernière la lettre de démission du vice-président administration. Ces deux postes seront donc à combler d'ici peu.

Après avoir résilié leur contrat de gestion des cantines d'aréna, ce sera maintenant l'Association du hockey mineur de Gatineau qui sera en charge des cantines Sabourin et Cholette.

Secteur Gatineau

Centre communautaire – Association des sportifs de Templeton-Ouest

Mme St-Onge mentionne qu'à une des rencontres de la Commission, elle avait mentionné une lettre de demande d'appui concernant la construction du centre communautaire. Il avait été convenu avec les membres de la Commission d'attendre la réponse du centre sportif avant de prendre une décision concernant l'Association des sportifs de Templeton-Ouest.

L'Association des sportifs, pour déposer leur projet au ministère, doit obligatoirement, entre autres, présenter une lettre d'appui de sa municipalité relativement à leur projet de construction d'un centre communautaire dans le secteur rural. Il est important aussi de mentionner que l'Association ne demande aucune contribution financière de la part de la Ville, seulement une reconnaissance du mérite du bien-fondé de leur projet.

CLSVC-2006-34

RECOMMANDATION – LETTRE D'APPUI – CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À L'ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON OUEST INC.

Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Denis Langevin

De recommander au conseil municipal de faire parvenir une lettre d'appui concernant le projet de construction du centre communautaire de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc., tout en y indiquant qu'aucune contribution financière de la Ville ne sera versée.

Adoptée.

12. POLITIQUE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

M. Rousseau nous a transmis copie du projet de politique. L'avant-projet avait été accepté, des modifications ont été apportées. Ce document a été transmis afin d'avoir une recommandation claire de la Commission. Il mentionne également un point majeur est à la page 8 de la Politique concernant le « plein air » où l'on a précisé le virage et il souligne que dans le concept que nous sommes en train de faire, il sera mis en valeur dans le document final de la Politique : dessins, photos, couleurs, etc. et l'aspect plein air se verra également dans le plan triennal d'action.

Pour l'ensemble du projet de Politique, le Service en est très fier. Nous avons également précisé les 5 choix au cœur de nos actions et c'est là que la Politique va prendre sa direction, ainsi que les 4 axes d'intervention. Ce document a été présenté en parti au Forum loisirs, par la suite, il a été retravaillé et c'est le produit final. Il reste la conclusion à être retravaillée et tout cela joindra nos priorités d'actions qui seront présentées à la prochaine Commission.

Le tout sera présenté au comité plénier du mois d'octobre et après approbation de ceux-ci, en décembre, le lancement de la Politique se fera. L'équipe loisir s'est également approprié la Politique et la fera vivre avec le plan d'action triennal.

M. De Sylva souligne un correctif à apporter au niveau des remerciements.

M. Pamerleau mentionne également que le volet communautaire dit à développement social doit bien être identifié dans le concept visuel. M. Pilon mentionne doit apporter quelques corrections au mot du Président et verra également à en faire mention à cet endroit.

Le lancement se fera en décembre. Il est également demandé d'aviser les membres lorsque la date du lancement sera connue.

CL SVC-2006-35

APPROBATION DU PROJET DE POLITIQUE DES LOISIRS, DU SPORT ET DU PLEIN AIR

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Sylvain Pamerleau

D'approuver le projet de Politique des loisirs, du sport et du plein air déposé à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée.

13. CADRE DE SOUTIEN

M. Rousseau mentionne que le document cadre de soutien est la réflexion de M^{me} Jacinthe Deault qu'elle nous a proposé à son départ. Il y a placé ce qui était le plus pertinent pour la compréhension du cadre de soutien. Son analyse nous a permis, depuis les dernières semaines, à chercher l'information et faire les liens avec différentes informations, elle nous a proposé un cadre que l'équipe loisirs a retravaillé afin de l'adapter à notre réalité et elle nous a amené à porter notre réflexion plus loin. M. Rousseau invite les membres de ne pas hésiter à transmettre leurs commentaires à la prochaine rencontre.

Le premier volet du cadre de soutien, M. Rousseau tient à donner les grandes lignes. À force d'y travailler, il est conscient qu'il y a énormément de travail à faire, car il y a beaucoup de choses à revoir : grilles d'analyse, formulaires, etc. Il a été divisé en 2 parties : Volet sport et plein air que nous allons soutenir et les organismes de loisir qui, en octobre, le même genre de tableau sera présenté.

M. Rousseau remet également un tableau intitulé « Organismes sportifs » à titre d'information pour les membres. Il est question des programmes suivants :

Programme de soutien aux projets particuliers, Programme de soutien à l'excellence, Programme de soutien aux projets à responsabilité partagée et soutien aux événements.

Pour chacun de ces programmes, on y retrouvera les objectifs visés, les critères d'évaluation, les conditions d'admissibilité, les exigences, des dispositions particulières, et d'exclusion, d'exemple de projets admissibles et les services offerts par la Ville. L'équipe est encore à travailler pour bonifier les volets et d'autres modifications y seront apportées.

Dès le 18 novembre prochain, des consultations auprès des organismes auront lieu afin de leur expliquer le cadre de soutien que l'on tente de mettre en place, de présenter vers où nous allons et recevoir leurs commentaires et en après-midi leur donner une formation sur l'éthique et le sport. Des rencontres sont également prévues avec les maisons de jeunes.

L'objectif est de mettre le tout en place pour janvier 2007. Les demandes de subventions seront probablement retardées, elles seront sûrement versées en mars 2007 car nous désirons terminer notre cadre pour décembre et de l'utiliser pour analyser les demandes pour l'année 2007.

À la prochaine Commission une présentation sera faite relativement au cadre de soutien et des scénarios financiers y seront présentés, le tout sera également présenté au comité plénier.

M. Langevin ajoute qu'il travaille dans le système public et souvent il entend des critiques relativement à la complexité des programmes. Il mentionne que nous avons une belle occasion d'implanter ce cadre, mais toujours de garder en tête de le faire de façon simple pour nos organismes.

M. Rousseau souligne que le rôle des coordonnateurs va s'adapter au cadre de soutien, que la Ville est désireuse d'offrir un soutien pas tant financier mais aussi professionnel. Les coordonnateurs seront donc continuellement en lien avec les organismes et ainsi, il sera plus facile de les aider continuellement dans tout le processus.

INFORMATION SUR LE FORUM

M. Rousseau présente la synthèse des ateliers du Forum loisirs qui a eu lieu le 6 mai dernier avec nos organismes à titre d'information.

Il en ressort qu'il y a une préoccupation particulière au niveau du matériel et du service qui est offert auprès de nos organismes, c'est surtout dans le livrable au quotidien, livraison transport, sécurité, entretien, qualité de équipements et soutien professionnel de nos équipes, et autres.

14. CENTRE SPORTIF

Le Service se nommera dans les prochains jours un chargé de projet qui va chapeauter avec le Service des travaux publics le projet du centre sportif. Nous nous apercevons qu'il y a beaucoup de demandes et énormément de travail. La demande d'ajout d'une personne pour les 2 prochaines années à temps plein au Service a été faite auprès de la Direction générale.

Dans les prochaines étapes, des visites des complexes sont prévues à Montréal et à Ottawa, par la suite le 18 septembre rencontre avec les organismes utilisateurs du complexe en terme de locaux, de normes, de paramètres et les 25 et 26 septembre une rencontre avec les architectes pour essayer d'actualiser les plans pour permettre d'aller en appel d'offres au printemps prochain. Un grand travail de consultation est à faire. Le dossier est géré par le Service des travaux publics, Un objectif visé est de commencer à faire de la recherche et des démarches pour amener une compétition importante en 2009 et dans le cadre de ses tâches, le chargé de projet aura à préparer un cahier de charges du bâtiment pour appliquer sur des compétitions pour mettre Gatineau sur la mappe en fonction du complexe que nous aurons.

Le mandat du Service est la gestion et l'utilisation du bâtiment. La partie bâtiment relève du Service des travaux publics. MM. Pilon et De Sylva désirent siéger sur le comité de travail dans le but de bien connaître ce dossier, également de bien informer le conseil municipal ainsi que les membres de la Commission.

15. ENFANCE EXCEPTIONNELLE

Aucune information à communiquer pour le moment.

M. De Sylva fait mention d'une demande concernant des enfants autistes dans les camps de jour. Il soulève des points particuliers concernant les soins à apporter à ces enfants.

M^{me} St-Onge souligne qu'un rapport doit être fait concernant l'enfance exceptionnelle sur la saison 2006. Un rapport sera présenté au mois de décembre à la Commission.

16. PATINOIRES EXTÉRIEURES

Le nouveau programme du plan de déploiement des patinoires extérieures sera mise en place, la consultation des élus est prévue pour vraiment préciser au niveau des sites. Il y aura 34 patinoires jumelées, dont 3 grand public, et l'ajout de 3 autres patinoires dans le secteur d'Aylmer.

17. VARIA

17.1 Démission de M. McMillan

M. McMillan a fait parvenir une lettre de démission à la Commission. Il précise qu'il a des engagements personnels et qu'il ne peut être disponible, par conséquent. Il souligne qu'il est préférable de laisser sa place à un autre citoyen.

M. Pilon demande que l'on transmette une lettre de remerciement à M. McMillan pour le remercier de son implication au sein de la Commission.

M. Rousseau suggère également que M. McMillan soit remplacé comme membre à la Commission.

17.2 MONTÉE DE LA KESKI ET CHAMPIONNAT CANADIEN DE SKI À ROULETTES

Cette demande fut adressée au Module culture et loisirs, Division fêtes et festival et comme il s'agit d'un volet sportif, il a été demandé de traiter cette demande à la Commission. Une aide financière de 2 500 \$ est demandée pour présenter l'événement dans notre région.

Suite à la discussion et devant le statu quo qui prévaut actuellement au niveau des demandes de subventions, la demande est refusée à la Commission.

M. Pilon demande de lui faire parvenir une copie de cette missive à son bureau. Il désire que M. Aurèle Desjardins et Tourisme Outaouais soient sensibilisés à ce genre de demande.

17.3 DATE DE LA PROCHAINE COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

M. Rousseau demande que la rencontre de la prochaine Commission soit devancée, car il désire informer la Commission du dossier cadre de soutien et d'y apporter les correctifs nécessaires avant de le présenter au comité plénier.

La date retenue est le jeudi 12 octobre prochain, l'endroit sera à confirmer.

18. INFORMATION – DOSSIERS LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les grands dossiers ont été discutés dans les points précédents.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CLSVC-2006-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Sylvain Pamerleau

De lever la séance à 21 h 30.

Adoptée.

Président

Secrétaire